

STATUTS

Association sans but lucratif <<Entente Bombicht/Syrdall>>

Siège social : 5, ZI Bombicht L-6947 Niederaanven

Lors de l'assemblée générale du 11 mai 2012, entre les soussignés suivants, présents :

1. GRAAS Antoine Lux-Motor s.à r.l. Munsbach
2. KAEMPF Christian Kaempff-Kohler Niederaanven
3. SCHMIT Daniel Wüstenrot Bausparkasse Munsbach
4. SCHMITZ Jean-Paul Imprimerie OSSA Niederaanven
5. SCHONS Steve Terrenus Niederaanven
6. WALLENBORN Pit Wawelux Logistics Munsbach

et tous ceux qui par la suite adhéreront aux présents statuts, il a été arrêté ce qui suit

Art.1-Dénomination, Siège et Durée

Il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994, et les présents statuts et portant le nom << Entente Bombicht/Syrdall >>.

L'Association a son siège à L-6947 Niederaanven 5, ZI Bombicht et peut-être changé par simple décision du conseil d'administration. Sa durée est illimitée.

Art.2.-Objet

L'association a pour objet :

Promouvoir les intérêts des activités des occupants de la z.a. Syrdall à Munsbach et la z.i. Bombicht Niederaanven auprès des autorités

L'association, libre de toute orientation politique et confessionnelle peut créer, gérer, reprendre toutes œuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque toutes initiatives poursuivant le même but. Elle peut accomplir tous les actes et activités se rapportant directement ou indirectement à son objet.